

**APLAES – Réunion du bureau**  
**29 septembre 2018, 10h00 – ENS-Ulm, salle du CEA**

**Relevé de décisions**

**Présents** : Emmanuèle Caire, Nathalie Cros, Christophe Cusset, Guillaume Flamerie de Lachapelle, Valérie Gitton-Ripoll, Laurent Gourmelen, Stavroula Kefallonitis, François Ploton-Nicollet, Anne Sinha.

**Invité** : Robert Alessi.

**Excusés** : Richard Faure, Marie-Rose Guelfucci, Charles Guérin, Mathieu Jacotot, Christiane Veyrard-Cosme. Invité, Claude Brunet s'est excusé lui aussi.

10h11 : ouverture de la séance

**- Vie de l'Association : prise en charge des comptes et dépôts administratifs en préfecture ; question du site Internet ; question du bulletin de liaison.**

Le dépôt administratif en Préfecture a été effectué ; la prise en charge du compte postal a été un peu longue, mais il est décidé de ne pas changer de domiciliation.

Le Bulletin de Liaison papier s'est éteint il y a quelques années (prix, contraintes d'envoi postal). Marie-Rose Guelfucci propose de le refaire sous forme électronique, avec les actualités au fil de l'eau, en copier-coller : cela permettrait de récapituler les informations reçues une par une et qui parfois ne sont pas bien transmises par les secrétaires de section ; les adhérents auraient ainsi la possibilité de consulter ce bulletin directement sur le site. Guillaume Flamerie de Lachapelle se charge d'établir un annuaire, mais uniquement des adhérents pour des raisons juridiques. Il faut se mettre en règle avec le RGPD : Valérie Gitton-Ripoll fera un courrier aux secrétaires en ce sens.

**Le site :**

Il est décidé de ne pas changer le lieu d'hébergement (qui permet un nom de domaine, [aplaes.org](http://aplaes.org), pour le prix modique de 12 euros par an), même si les mises à jour sont assez contraignantes. Robert Alessi se propose de refaire cette année un nouveau site, plus fonctionnel, plus attractif, et qui permettrait accessoirement d'accéder au statut officiel d'association d'utilité publique (ce qui n'est pas le cas actuellement).

Le nouveau site proposerait un annuaire des adhérents (impossibilité légale de faire figurer une liste des gens en poste par université, en dehors des adhérents de l'Association), les annonces de colloque... Le site 2.0 sera accessible au bureau sous forme de test, et le bureau sera amené à proposer des idées pour le faire évoluer : que garde-t-on de l'ancien site et qu'ajoute-t-on ?

**- Point sur la certification complémentaire**

Un mail du Président a déjà été envoyé cet été aux adhérents, rappelant les règles et appelant à la vigilance.

Il semble y avoir beaucoup de candidatures pour cette première année de certification.

Le bureau souhaite que les universitaires s'imposent dans les jurys, composés d'un IPR et d'un enseignant du secondaire, afin de vérifier positivement les connaissances des candidats en langue. La certification est donnée de manière définitive au candidat. Mais elle est présentée comme un dispositif temporaire, destiné à s'éteindre lorsque le CAPES de Lettres-Lettres classiques permettra de nouveau un recrutement suffisamment abondant. L'enseignant qui en bénéficie ne pourra donner des cours de langues anciennes que sous forme d'heures

supplémentaires et ne pourra pas faire entrer ces enseignements dans son service. L'épreuve est d'une durée de trente minutes au maximum (selon le vademecum publié par le ministère), pendant lesquelles le candidat présente son dossier. Il faudrait ajouter une question pour vérifier le niveau de maîtrise des langues anciennes des candidats, mais laquelle ? Question de grammaire, petite traduction, texte traduit sauf quelques lignes ? Il faudrait que les choses soient cadrées l'année prochaine ; mais à ne rien exiger dès cette année, il y a un risque de créer un précédent. De plus, tout ne se passe pas de la même manière selon les académies. Utiliser l'argument : « Dans les autres académies on fait comme ça ». On pourrait envoyer des recommandations aux collègues pour ce qui est de la vérification du niveau de langues : F. Ploton envoie un message en ce sens.

#### **- Point sur le jury de CAPES de Lettres classiques (Fr. Ploton-Nicollet)**

Le principe d'une présidence alternante Lettres Classiques/Lettres Modernes semble avoir été adopté. On peut espérer que le nombre d'universitaires, particulièrement bas lors des sessions précédentes, sera relevé cette année.

#### **- Point sur l'agrégation et compte-rendu de la réunion du 26 septembre avec Olivier Barbarant, doyen du groupe lettres de l'IGEN (Fr. Ploton-Nicollet)**

Lors du rendez-vous à l'IGEN ce mardi, de concert avec la Société des Agrégés, les choses suivantes ont été demandées : maintien du nombre de postes en LC et en Grammaire ; nombre de postes qui ne varie pas trop d'une année sur l'autre pour éviter le va-et-vient des étudiants entre les deux agrégations ; présence d'universitaires dans les jurys, notamment dans les LC.

L'IGEN signale que l'APLAES peut au besoin, si elle a besoin d'un appui complémentaire, faire suivre à l'IGEN des demandes de détachements dans le supérieur qui auraient été refusées par les rectorats.

#### **- Point sur la réforme du lycée et sur les programmes des options LCA et de la spécialité LLCA ; compte-rendu de la réunion du 28 septembre avec David Bauduin (Fr. Ploton-Nicollet et E. Caire) ; réflexion sur les moyens à mettre en œuvre pour garantir l'ouverture la plus large possible à la spécialité LLCA.**

Le calendrier des programmes du lycée est le suivant : les consultations sont commencées, et durent jusqu'au 10 octobre. Il y a une séance plénière du CSP le 11 octobre, avec étude et vote des projets ; les projets sont rendus publics à partir du 15 octobre sur le site du ministère, page CSP, jusqu'au 10 novembre. Puis commence une phase de concertation avec les organisations ; il y a parallèlement une consultation en ligne des citoyens organisée par la DGESCO. Le CSE se réunira avant Noël, le projet sera rendu public en janvier, et les nouveaux programmes entreront en vigueur en sept. 2019 pour les classes de Seconde et de Première, 2020 pour la Terminale.

Le latin et le grec au lycée sont inclus dans deux supports : option (LCA, Langues et Culture de l'Antiquité) et spécialité (LLCA, Langues, Littératures et Culture de l'Antiquité), mutualisables par les chefs d'établissement. Le CSP ne se prononce pas sur la question, l'évacuant car c'est un problème d'emploi du temps. En principe, l'option est de trois heures en Première, trois heures en Terminale, la spécialité fait une heure en plus en Première, 3 heures en Terminale. Pour ceux qui voudraient étudier deux langues anciennes, la deuxième doit être prise en option. Il y aura un goulet d'étranglement de 1<sup>re</sup> en Terminale : de 3 spécialités, les lycéens devront passer à 2, et en abandonner une.

Il y aura un problème d'évaluation dans le cadre de l'épreuve de spécialité LLCA du baccalauréat. Celle-ci comportera nécessairement une composante de langue et une composante de culture. La question porte sur le poids relatif de l'une et de l'autre. Il est prévu

que le candidat puisse, en fonction de ses souhaits, moduler le poids de l'une et de l'autre, mais dans une proportion qui ne pourra en aucun cas excéder 75% / 25%.

Il y aura aussi un problème avec le nombre d'établissements qui vont pouvoir proposer cette spécialité : le ministère avance le chiffre, pour l'instant, de 3 ou 4 établissements par département. Il faut donc se battre pour que l'option, elle, soit présente le plus largement possible.

Concernant l'option LCA, le plus gros problème est posé par la faible prise en compte de l'option dans le calcul de la note du baccalauréat (elle serait noyée dans une moyenne globale de contrôle continu des enseignements optionnels, qui ne pèserait que 10% de la note finale). Conscient que cela peut avoir un effet très négatif sur les effectifs, le CSP a demandé que les enseignements optionnels de LCA se voient attribuer un coefficient dérogatoire<sup>1</sup>.

Par ailleurs, le CSP s'est engagé à insérer des rappels grammaticaux dans le programme des enseignements de français en 2<sup>nde</sup> et en Première.

### **- Point sur Antiquité avenir, compte-rendu de la réunion du directoire du 8 septembre (Fr. Ploton-Nicollet, N. Cros)**

La question est posée de savoir si Antiquité Avenir est une fédération d'associations ou une superstructure. La question se pose aussi de savoir si son activité doit s'étendre ou non au-delà de la seule préparation des EGA. Qui la représente lors des entrevues ?

Le directoire est composé de quinze membres, dont 5 sont statutairement occupés par les deux membres de droits que sont l'APLAES et la SOPHAU. Le rapport a toujours été de deux représentants pour l'APLAES contre trois pour la SOPHAU. Jacques Bouineau, président d'AA a proposé à Fr. Ploton-Nicollet de suggérer à l'Assemblée générale d'AA le principe d'une répartition plus équilibrée, le 5<sup>e</sup> siège revenant tantôt à l'APLAES tantôt à la SOPHAU selon une alternance annuelle. Fr. Ploton-Nicollet s'y est dit favorable, à condition que la SOPHAU l'accepte elle aussi. Il faut donc se tenir prêt à mandater un troisième membre de l'APLAES au directoire. Ne souhaitant pas y siéger lui-même, François Ploton-Nicollet suggère le nom d'Emilia Ndiaye, qui emporte l'unanimité.

Les projets d'AA sont les suivants dans un avenir proche : table ronde lors des journées de l'histoire à Blois ; participation au festival des langues classiques de Versailles...

### **- Point sur le Congrès 2019 (G. de Lachapelle)**

Le LII<sup>e</sup> congrès de l'APLAES aura lieu à Bordeaux les vendredi 7 juin (journée scientifique au Musée d'Aquitaine), samedi 8 juin (journée APLAES sur le campus de l'Université Bordeaux Montaigne) et dimanche 9 juin 2018 (balade dans Bordeaux).

Le thème de la journée scientifique sera : *Nouvelles interdisciplinarités, nouveaux défis*. Cette journée donnera lieu à des exposés à deux voix réunissant chacun un antiquisant et un expert venu d'un autre domaine.

Des précisions complémentaires vous seront fournies en même temps que le bulletin d'inscription dans les premières semaines de l'année 2019.

La séance est levée à 13 heures 05.

---

<sup>1</sup> Requête qui semble avoir été prise en compte depuis lors, si l'on en croit l'annonce faite par le Ministre, dans le Journal du Dimanche du 30 septembre.